

TERMES DE REFERENCE

Pour la fourniture d'indices pluviométriques pour la mise en œuvre d'un programme d'assurance indicielle sur des cultures pluviales dans onze (11) Départements du Sénégal ciblés par CNAAS/RESOPP.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'agriculture sénégalaise est essentiellement pluviale et saisonnière ; elle repose principalement sur les cultures de rente et les cultures vivrières céréalières dont notamment le mil et le maïs. La production agricole en général et céréalière en particulier est caractérisée par des performances assez limitées voire des tendances à la baisse. Les facteurs explicatifs de cette situation sont très nombreux mais le caractère erratique de la pluviométrie semble être le plus prégnant. La très forte dépendance de l'agriculture sénégalaise à la pluviométrie fait peser des menaces sérieuses sur les revenus des agriculteurs et limite fortement l'implication des institutions financières dans le financement de l'agriculture. En effet, l'irrégularité de la pluviométrie compromet les rendements des cultures exposant ainsi les producteurs à l'insécurité alimentaire et au risque de non paiement des crédits campagne.

Les présents Termes de Référence fixent le cadre de travail pour la fourniture d'indices pluviométriques pour un programme d'assurance indicielle sur des cultures pluviales dans les onze (11) Département ciblés conformément au tableau ci-dessous.

TABLEAU : DEPARTEMENTS A COUVRIR

REGIONS	DEPARTEMENTS
SAINT LOUIS	PODOR
LOUGA	LOUGA
LOUGA	KEBEMER
THIES	THIES
THIES	TIVAOUANE
THIES	MBOUR
FATICK	FOUNDIOUGNE
KAOLACK	KAOLACK
KOUNGHEUL	KOUNGHEUL
TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA
SEDHIOU	SEDHIOU

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif général

L'objectif général poursuivi est de favoriser l'accès des producteurs de maïs, d'arachide, de mil et d'autres du Sénégal, à un système d'assurance indicielle adapté pour réduire la fluctuation du revenu des producteurs agricoles et de leur activité dûe à la pluviométrie et sécuriser les processus de financement de la production.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique il s'agira de :

- Développer des indices basés sur des données de pluviométrie au sol pour l'assurance des cultures principales des onze (11) départements ciblés ;
- Proposer pour chaque situation d'indice, proposer la prime technique « prix de base » basée sur la prise en compte des risques, sans intégrer les aspects commerciaux et/ou de réassurance.
- Elaborer une note technique succincte de l'indice.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- Au moins un (1) indice par culture principale et par département ciblé est élaboré ;
- Pour chaque département, la proposition de l'indice est assortie d'une proposition de prime technique « prix de base » ;
- Une note technique succincte de l'indice est élaborée et disponible.

3. PROFIL DU OU DES CONSULTANTS

Cette mission devrait être réalisée par un consultant ou une équipe de consultants disposant de bonnes connaissances dans l'élaboration des indices pour les systèmes d'assurances agricoles.

4. DUREE DE LA CONSULTATION

La mission est prévue pour durer au plus **60** jours tant pour un consultant individuel ou en consultants associés.

5. DEPOT DES RAPPORTS

Le consultant doit déposer le rapport comprenant les propositions d'indices et la note technique au plus tard 10 jours après la fin de la mission en version électronique et support papier.